



Accord interressement année 2007

Par **Ancestrus**, le **22/11/2008** à **14:52**

Bonjour,

La société pour laquelle j'ai travaillé jusqu'en janvier 2008, devait nous verser une prime d'interressement si le résultat net dégagé en 2007 dépassait 100000€.

Hors de source sûre, le bilan réalisé avec le commissaire aux comptes déclarait un résultat net légèrement supérieur au seuil de déclenchement de l'interressement. Mais les enveloppes des primes ont "disparus" mystérieusement et aujourd'hui mon ancien employeur déclare un résultat net de 89960 €.

Existe-t-il un moyen d'obtenir le résultat net "réel" auprès du commissaire aux comptes ou autrement ?

Quelle solution pour l'obliger à respecter ses engagements ?

Merci par avance pour votre réponse.